

LA FAMILLE MARTEL DE BROUAGE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

—
1934

CS98

M32

1934

Fol.

C.2

GENE

LA FAMILLE

MARTEL DE BROUAGE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



DCAH

CS

90

M29 R6

LEVIS

1934

LA FAMILLE MARTEL DE BROUAGE

—
PIERRE-GRATIEN MARTEL DE BROUAGE
—

Un certain nombre de Basques vinrent s'établir dans la Nouvelle-France. Les Basques sont reconnus pour leur esprit d'entreprise et leur industrie. Presque tous ceux qui passèrent ici réussirent à se tirer d'affaires. Les plus connus parmi les émigrants basques sont les frères Martel de Berhouage, Brouague ou Brouage. Ils venaient de la Bastide-Clairance, près de Bayonne, aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées.

Le nom Bastide en provençal veut dire *maison de campagne*. Dans le midi de la France ce nom de Bastide est donné à un grand nombre de lieux. Le *Dictionnaire des communes de la France*, de Joanne, mentionne au moins cinquante communes de ce nom presque toutes situées dans le midi.

L'aîné des frères Martel de Berhouage, Raymond, abandonna son nom de Berhouage en arrivant dans la colonie. Etabli d'abord à Québec, il brassa beaucoup d'affaires qui ne lui furent pas profitables et encore moins à ceux qui lui avancèrent des fonds ou entrèrent en société avec lui. M. Martel transporta ensuite son commerce à Montréal. Il fit d'abord des affaires brillantes mais bientôt les revers vinrent et il décéda quasi insolvable à l'île Jésus (Saint-François) le 1er novembre 1708. Au temps de sa prospérité, M. Martel avait acquis, en société avec M. Le Gardeur de Courtemanche, l'importante seigneurie de L'Assomption ou Lachenaie. Elle fut saisie sur sa succession et adjugée, le 3 mai 1715, à Pierre Le Gardeur de Repentigny. De son mariage avec Marie-Anne Trottier, M. Martel avait eu plusieurs enfants. Nous ignorons s'ils se sont perpétués.

Pierre-Gratien Martel de Berhouage, frère cadet de Raymond Martel, s'établit aussi à Québec. Il entra en relations avec les Bissot et les Charest, riches et importants né-

gociants de la Pointe-Lévy. Ceux-ci avaient des intérêts à la côte de Labrador. M. Martel de Brouage s'associa avec eux. Il dût mourir au Labrador avant 1695 car on ne trouve son acte de sépulture ni à Québec ni à la Pointe-Lévy, où il se retirait au retour de ses périlleuses expéditions sur la côte nord.

M. Martel de Berhouage avait épousé, à Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, le 17 novembre 1687, la fille aînée de son principal associé, Marie-Charlotte Charest, alors âgée de quatorze ans.

La veuve Martel de Berhouage se remaria, le 20 juillet 1697, avec Augustin Le Gardeur de Courtemanche, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine.

M. Le Gardeur de Courtemanche était un brillant officier. Né à Québec le 15 décembre 1663, il était le fils de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et de Marguerite Nicolet. Dès 1690, le gouverneur de Frontenac l'avait fait enseigné réformé, en remplacement du sieur de Livilliers. L'année suivante, il était promu lieutenant réformé et chargé du commandement du poste des Miamis. En 1692, M. Le Gardeur de Courtemanche était fait lieutenant en pied. C'est lui qui, en 1698, fut chargé par M. de Callières d'aller apprendre au roi la mort de M. de Frontenac. Son voyage rapide valut à M. de Callières le gouvernement de la Nouvelle-France. Celui-ci le récompensa en le faisant capitaine de ses gardes. En 1702, M. Le Gardeur de Courtemanche obtenait le commandement d'une compagnie.

Le mariage de M. Le Gardeur de Courtemanche avec la veuve Martel de Brouage tourna ses talents et son activité vers une autre carrière. Il se décida à prendre la direction de l'exploitation très importante que sa femme possédait à la côte de Labrador.

M. Martel de Brouhague avait commencé son établissement du Labrador sans aucune concession ou privilège du roi. Il avait fait des dépenses assez élevées pour bâtir son poste, acheter des goélettes pour transporter à Québec le fruit de ses chasses et de ses pêches, etc., etc. Tous ses efforts et ses dépenses pouvaient être perdus ou ruinés par l'entrée

en scène d'un concurrent qui se serait fait concéder les rivières et les anses d'où il retirait ses plus beaux profits.

M. Le Gardeur de Courtemanche, plus avisé ou plus prudent que M. Martel de Berhouage, commença par se faire concéder les endroits où la chasse et la pêche étaient les plus abondantes.

Le 17 octobre 1702, MM. de Callières et de Beauharnois lui accordaient pour l'espace de dix ans, tout le territoire compris entre la rivière Kegaska et la rivière Kessesakiou. L'acte de concession disait "à commencer depuis la rivière dite Kegaska jusqu'à celle nommée Kessesakiou qui feront les deux bornes de la dite concession au milieu desquelles se trouve la rivière des Esquimaux où il a déjà un fort et un établissement."

A la fin des dix années de jouissance de sa concession, M. Le Gardeur de Courtemanche fut assez heureux pour la faire renouveler mais cette fois sa vie durant. Le brevet de concession, signé par le roi le 19 novembre 1714, disait "la baie de Phelypeaux avec quatre lieues de front sur la côte de Labrador." Le même brevet établissait M. Le Gardeur de Courtemanche commandant pour le roi à la côte de Labrador.

M. Le Gardeur de Courtemanche décéda à la côte de Labrador le 29 juin 1717.

Six mois plus tard, le 11 janvier 1718, le roi confirmait la concession accordée à M. Le Gardeur de Courtemanche en faveur de sa veuve, Marie-Charlotte Charest, du fils de cette dernière, François Martel de Brouage, né de son premier mariage, et des trois filles qu'elle avait eues de son mariage avec M. Le Gardeur de Courtemanche.

Où et quand mourut madame Le Gardeur de Courtemanche, née Marie-Charlotte Charest?

M. J.-Edmond Roy qui a tracé la carrière de chacun des membres de la famille Charest pas à pas depuis 1669 jusqu'à la fin du régime français, et a consigné le résultat de ses recherches dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, écrit qu'elle décéda à Saint-Joseph de la Pointe-Lévy au cours de l'année 1716. Il s'appuie sur une entrée du livre de compte

de la fabrique de la Pointe-Lévy qui mentionne le prix du service de la *dame de Courtemanche*. Cette dame de Courtemanche ne peut être madame Le Gardeur de Courtemanche car nous la voyons mentionnée dans les lettres de son fils au Conseil de Marine jusqu'à 1726. Il est plus probable que madame Le Gardeur de Courtemanche décéda chez son fils, à la côte de Labrador, peut-être en 1727 ou peu après.

Du mariage de Pierre-Gratien Martel de Brouage et de Marie-Charlotte Charest étaient nés deux enfants :

I

Pierre Martel de Brouage

Né à la Pointe-de-Lévy le 1er mars 1691.

Noyé à la côte de Labrador, à l'âge de seize ans.

II

François Martel de Brouage

Le continuateur de la lignée.

FRANÇOIS MARTEL DE BROUAGE

Il naquit à Québec le 30 avril 1692.

Le jeune Martel de Brouage, aussitôt ses études terminées, suivit son beau-père, M. Le Gardeur de Courtemanche, au Labrador. Il devait y rester pendant près d'un demi-siècle.

La mort de M. Le Gardeur de Courtemanche, en 1717, laissait sa veuve dans une situation fâcheuse. Elle avait une magnifique exploitation, mais personne pour l'administrer.

Le gouverneur de Vaudreuil vint en aide à madame Le Gardeur de Courtemanche. Grâce à son intervention, le jour même (11 janvier 1718) où le roi confirmait à la veuve et à ses quatre enfants la concession faite à son mari pour sa vie durant seulement, il accordait la commission suivante à François Martel de Brouage :

“ Sa Majesté estimant nécessaire de destiner une personne capable pour commander à la côte de Labrador, pays des Esquimaux, et étant satisfaite des services que le sieur de Brouage a rendus à la dite côte où il a servi sous le feu sieur de Courtemanche qui y commandait, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, veut et entend que le dit sieur de Brouage commande en la dite côte de Labrador et qu'il règle et accommode les différends qui pourront arriver au sujet des emplacements pour la pêche sans que pour raison du dit commandement il puisse prétendre aucuns appointements. Mandé et ordonne Sa Majesté au sieur marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant-général en la Nouvelle-France, de le faire reconnaître en la dite qualité et à tous autres qu'il appartiendra de lui obéir et entendre. ”

Le 9 septembre 1718, M. Martel de Brouage écrivait au Conseil de Marine :

“ J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 mai dernier datée du 9 de février aussi dernier, avec l'ordre du roi pour commander à la côte de Labrador, et le brevet de Sa Majesté pour que nous jouissions de l'établissement que feu M. de Courtemanche avait fait à la dite côte. C'est du Conseil que je tiens grâces. Permettez-moi, s'il vous plaît, que je prenne la liberté de vous remercier très humblement et de vous assurer que je mettrai tout en usage pour mériter la continuation de vos bontés et de vos protections. J'espère être assez heureux pour exécuter vos volontés et remplir mes devoirs à votre entière satisfaction. Je me flatte même d'y parvenir par les sentiments d'honneur et de droiture dont je ne m'écarterai jamais.... ”

Le même jour (9 septembre 1718), madame Le Gardeur de Courtemanche remerciait le Conseil de Marine dans les termes suivants :

“ J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a bien voulu honorer de m'écrire. Je le remercie très humblement des grâces qu'il m'a accordées tant pour le commandement de cette côte pour mon fils aussi bien qu'à toute ma famille et je ne manquerai pas de m'appliquer à faire valoir l'établissement qu'il a bien voulu nous accorder et j'exhorterai toujours mon fils à

faire son devoir et à s'attacher à rendre service à tous les capitaines et commerçants qui viendront dans ce pays et à rendre compte au Conseil exactement de tout ce qui se passera à cette côte tant pour le bien du service du roi que de toutes les connaissances qu'il pourrait prendre.....”

M. Martel de Brouage n'avait que vingt-six ans. La charge de commandant pour le roi à la côte de Labrador était loin d'être une sinécure. Son poste était entouré de bandes d'Esquimaux maraudeurs qui étaient sans cesse à l'affût pour voler et tuer. De plus, de mai à octobre, bon nombre de navires remplis de pêcheurs ramassés dans les ports de France stationnaient dans les différents endroits de pêche de la côte.

Ces marins étaient toujours en chicane et c'est le commandant pour le roi qui avait la tâche de régler les différends entre ces rudes gaillards. Le jeune commandant était brave, vigoureux et d'un esprit accommodant. Les quelques années qu'il avait servi sous son beau-père l'avaient beaucoup assagi. Sa mère, qui était une femme de jugement et d'affaires, était d'ailleurs à ses côtés, et il remplit sa tâche à la satisfaction du ministre Pontchartrain.

Le 13 juillet 1722, le roi concédait à madame Le Gardeur de Courtemanche, à son fils François Martel de Brouage, et à ses trois filles, les demoiselles Le Gardeur de Courtemanche “une continuation de terrain de cinq lieues de la concession à eux accordée le 20 janvier 1716, en remontant vers Ouébec, avec les îles et îlots adjacents.”

Deux ans plus tard, (2 février 1724), une des demoiselles Le Gardeur de Courtemanche étant décédée, M. Martel de Brouage se faisait concéder par le roi le tiers de la concession qui appartenait à sa soeur. Ce brevet est en date du 25 décembre 1725.

Enfin, le 22 février 1726, le roi accordait à M. Martel de Brouage, mais pour en prendre possession seulement à la mort de sa mère et de ses soeurs, les parts et portions qui leur appartenaient dans la concession accordée au sieur Le Gardeur de Courtemanche le 12 novembre 1714.

* * *

Le chanoine Hazeur de L'Orme écrivait, de Paris, à son frère, aussi chanoine à Québec, le 21 mai 1740, que M. Arnaud de La Porte, un des principaux commis du département de la Marine, passait dans la Nouvelle-France "pour examiner le commerce du pays et peut-être autres choses". Une de ces autres choses que le peu délicat sieur de La Porte venait examiner au Canada était le poste de M. Martel de Brouage. Par les rapports qui lui étaient passés sous les yeux, M. de La Porte s'était rendu compte que la côte de Labrador pouvait donner une fortune à celui qui en aurait la concession. A son retour en France, M. de La Porte commença son travail de tractation pour arriver à ses fins. Le 28 avril 1744, les frères Arnaud de La Porte et Jean de La Porte obtenaient du roi toute la baie de Phélypeaux, exploitée depuis presque un demi-siècle par les Le Gardeur de Courtemanche et les Martel de Brouage. Il est vrai que les frères de La Porte ne devaient jouir de cette concession qu'à la mort de M. Martel de Brouage et de la dame Foucher, née Le Gardeur de Courtemanche, sa soeur, mais tout de même ce brevet de concession dépouillait les héritiers naturels de M. Martel de Brouage. En d'autres termes, celui-ci et les membres de sa famille auraient semé pendant cinquante ans, mais la récolte aurait été faite par les sieurs de La Porte ou leurs héritiers.

Mais M. Martel de Brouage n'était pas homme à se laisser dépouiller sans protester. Il mit le ministre au fait des manoeuvres indélicates pour ne pas dire malhonnêtes de M. de La Porte. Le ministre fit une enquête qui lui permit de connaître le sieur de La Porte tel qu'il était et, en 1758, un arrêt du Conseil d'Etat défendait aux frères de La Porte de s'immiscer dans la jouissance de la baie de Phélypeaux et dépendances et leur enjoignait de rapporter le brevet de concession obtenu par eux le 28 avril 1744.

Ce sieur de La Porte n'en était pas, d'ailleurs, à ses premières armes. Il fut prouvé au procès de Bigot et de ses amis au Châtelet de Paris en 1763 que de La Porte avait été un de leurs complices dans les dilapidations dont ils se rendirent coupables.

L'exploitation de M. Martel de Brouage au Labrador demandait une mise de capitaux assez considérable. Il était obligé, chaque année, de se rendre à Québec afin de vendre les produits de sa pêche et d'acheter les provisions et les agrès nécessités par son entreprise, ce qui était pour lui une perte de temps dommageable à ses affaires.

Le 6 septembre 1732, M. Martel de Brouage entra en arrangements avec son oncle, Pierre Trottier Desaumiers, un des plus importants négociants de Québec pour obvier à toutes ses difficultés. Le traité conclu entre MM. Martel de Brouage et Trottier Desaumiers était pour l'espace de neuf années.

Pour nous servir des termes mêmes de la convention arrêtée entre les parties, M. Trottier Desaumiers s'obligeait de gérer toutes les affaires de commerce que M. Martel de Brouage pendant les dites neuf années à venir, de lui faire les envois d'effets et vivres dont il aurait besoin au prix ordinaire du marché, etc., etc. Il était entendu, toutefois, que les fleurs, farines seraient payées à raison de dix livres le cent, les farines secondes six livres le cent, et le biscuit, la fleur dedans, dix livres le quintal pendant toute la durée du marché même si les prix de ces denrées augmentaient ou diminuaient.

De son côté, M. Martel de Brouage s'engageait d'envoyer tous ses produits à M. Trottier Desaumiers qui en aurait la vente exclusive pendant les dites neuf années. Il devait recevoir cinq pour cent de profit pour tous les effets vendus au profit de M. Martel de Brouage et celui-ci s'engageait aussi à lui donner une commission de cinq pour cent sur toutes les provisions et autres effets qu'il lui expédierait à la côte de Labrador.

Les conventions passées entre MM. Martel de Brouage et Trottier Desaumiers furent exécutées pendant une vingtaine d'années avec quelques changements opérés par des actes notariés du 28 décembre 1735 et du 20 mai 1741.

* * *

Bon nombre des mémoires envoyés par M. Martel de Brouage au Conseil de Marine ont été conservés. On trouve

* * *

dans ces pièces des détails fort intéressants sur les Esquimaux du Labrador. Citons cette page naïve de son mémoire du 6 septembre 1719 :

“ La prisonnière que nous avons nous a dit qu’il y avait plusieurs sortes de nations esquimaudes et même qu’ils se faisaient presque tous la guerre les uns aux autres. Les plus méchants sont ceux qui ont les cheveux blancs de naissance et le visage fort noir, le nez et les lèvres fort grosses. Ils n’ont pas l’usage des flèches de fer comme les autre Esquimaux. Ils se servent de flèches faites de pierre et d’os.

“ Il y a aussi une autre nation, de la manière qu’elle les dépeint. Ils ne sont pas plus grands que des nains. Elle les dépeint de deux à trois pieds de haut et extrêmement gros et fort nombreux. Ils vivent de gibiers, de loups-marins et de cerfs et se chauffent de tourbe n’y ayant point de bois. Elle nous assure aussi qu’il y a encore une autre nation que les hommes n’ont que la moitié du corps, qu’ils n’ont qu’un oeil, qu’un bras et qu’une jambe. Je lui ai fait répéter plusieurs fois. Elle dit que les femmes sont parfaites. Cette nation, à ce qu’elle dit, est fort nombreuse. Elle nous a rapporté qu’il y avait parmi eux un homme qui écrivait.

Il y a fort longtemps qu’il y est marié. Je lui ai demandé si c’était un homme de leur nation. Elle m’a dit que c’était un Sauvage, ce qui m’a fait connaître qu’ils nous appellent tant Français que d’Europe, Sauvages.

“ J’avais envie d’aller faire un voyage dans ces endroits pour découvrir et voir ce que c’était et qu’il n’y aurait point quelque chose à faire pour le bien de l’État ; mais comme je vois la quantité de nations différentes et qui sont en guerre les unes contre les autres ; qu’il faudrait beaucoup de monde pour entreprendre un pareil voyage, à moins que le Conseil ne voulut avoir la bonté de fournir une partie de la dépense qu’il faudrait pour une pareille entreprise. Pour moi je serai toujours prêt lorsqu’il le jugera à propos d’y aller et pour cet effet je m’appliquerai de plus en plus à apprendre la langue esquimaude qui servirait beaucoup dans un pareil voyage.”

* * *

Dans son mémoire du 27 août 1720, M. Martel de Brouage parle d'une rencontre avec les Esquimaux :

“ Le 17 du dit mois qui était un dimanche je fis partir un Sauvage au point du jour pour aller à la découverte pendant que je faisais dire la messe. Et sitôt qu'elle fut finie, je fis partir six Français et trois Sauvages. Ils rencontrèrent en chemin celui que j'avais envoyé le matin et leur dit qu'il avait vu des Esquimaux à la Petite-Rivière et à l'Île à Bois.

“ Tous mes découvreurs vinrent m'en donner avis comme je leur avais ordonné à leur départ. Je pris le parti sur le champ d'aller à la Petite-Rivière avec treize de mes domestiques tant de Français que Sauvages et je priai Mme de Courtemanche de faire habiller proprement la plus vieille des deux prisonnières qui furent faites quelque temps avant la mort de M. de Courtemanche ce qu'elle fit, et je l'amenai avec moi pour me servir d'interprète, ce que la dite prisonnière eut beaucoup de peine à faire. Mme de Courtemanche lui en demanda la raison. Elle lui fit réponse qu'elle avait peur qu'il n'y eut pas de ses parents avec eux.

“ Je partis avec tout mon monde, n'ayant laissé que quatre Français et un Sauvage pour garder la maison, comme mon découvreur m'avait assuré qu'il y avait un gros nombre d'Esquimaux cela me fit prendre le parti de faire matacher le visage de tout mon monde, moitié rouge et l'autre moitié noire, afin qu'ils fussent plus affreux et pour leur donner plus de terreur, ce qui réussit fort bien.

“ Etant arrivé à la Petite-Rivière les dits Esquimaux qu'étaient au matin avaient été rejoindre ceux qui étaient à l'île à Bois ce qui me fit croire qu'ils avaient eu connaissance de mon découvreur parce qu'ils avaient commencé à piller les piles de bois et les cabanots que les capitaines de navire laissent sur la grève après leur pêche faite. Je fis faire sur le champ des fumées et envoyai quatre hommes sur une montagne tirer quelques coups de fusil. Sitôt qu'ils eussent tiré ils virent partir de l'île à Bois un charois qui venait sur la fumée que j'avais fait faire. Je fis rejoindre les quatre hommes que j'avais envoyés sur la dite montagne avec ma prisonnière et le reste de mon monde. J'aperçus le dit charois esquimaux qui venait droit à une pointe qui est au nord-ouest de la Peti-

te-Rivière, vis-à-vis l'île à Bois. Quand les Esquimaux nous virent tous paraître sur la dite montagne ils se mirent tous à crier : Characo, characo. Je leur fis réponse : Caloique nivins-tia, qui veut dire : N'ayez point de peur, je veux la paix. Ils demeuraient tous les bras croisés sans vouloir avancer. La prisonnière me dit quand les gens de sa nation voyaient tant de monde armé comme nous étions qu'ils n'osent approcher crainte de surprise, ce qui fit, que je pris la prisonnière par la main et la menai avec moi sur la dite pointe en vue de mes meilleurs hommes sur lesquels je me confiais le plus et donnai ordre aux autres de bien examiner la démarche que feraient les Esquimaux.

“ Les dits Esquimaux me voyant aller sans arme sur la dite pointe ils s'approchèrent de plus près me demandant encore la paix. Je leur fis réponse que je ne venais que pour cela et je leur criai en esquimaux, que Acoutsina était avec moi. Quand ils eurent entendu parler d'Acoutsina, ils firent de grands cris et parlèrent tous ensemble et s'approchèrent assez proche pour entendre sa voix.

“ Je dis à la prisonnière de leur parler, ce qu'elle fit en leur assurant que je ne leur ferais point de mal, que j'étais un bon capitaine et en même temps ils débarquèrent tous sur la dite pointe et pour demander Kenonnalesk, capitaine. Je leur fis réponse que j'étais le capitaine Brouague, et me demandèrent où était le capitaine de Courtemanche. La prisonnière leur dit qu'il avait été beaucoup malade et qu'il était mort. Ils firent un grand hélas, en témoignant qu'ils en avaient un grand regret, et quand elle les vit si tristes elle leur dit que j'étais son fils et que j'étais à sa place; que j'avais bien eu soin d'elle et de l'autre petite prisonnière qui était la fille du chef qui se nommait Ourbigoara. Elle n'oubliait rien pour leur faire entendre les bons traitements que nous leur avions faits ce qui fit qu'ils m'embrassèrent tous en criant : Panna, capitaine, ce qui veut dire la paix, et pendant tous leurs compliments, embrassades et cris de joie, ils n'avaient pas pris garde à mes gens qui avaient le visage si bien mataché. Ils se mirent à crier tout à coup : Capitaine, Characo, Nyoutria. J'aperçus bien que c'était la figure de mes gens qui les avaient épouvantés. Je leur dis qu'ils n'avaient que faire d'avoir peur

que j'étais un bon capitaine. Comme je voyais que le soleil allait se coucher et que j'étais à environ une lieue et demie de la maison et qu'ils étaient au nombre de soixante hommes ou environ bien armés sans femmes ni enfants, les ayant laissés sur la dite île à Bois, cabanés je pris congé d'eux en leur montrant que le soleil allait sa coucher. Le chef des dits Esquimaux me prit par la main avec la prisonnière, il vint me reconduire à mon corps de garde en me faisant mille caresses et me demanda permission d'amener Acoutsina avec lui, ce que je lui accordai sur le champ et me promit de la ramener le lendemain, chez moi, en chaloupe ou à pied. Je leur recommandai de ne pas faire de désordre sur la dite île. Nous nous séparâmes avec grands embrassades de part et d'autre.

“ J'arrivai à la maison à environ une heure de nuit. Je fis battre sur le champ le tambour et fait monter la garde, me tenant toujours sur la défiance parce que c'est une nation auquel il ne faut pas trop compter sur leurs amitiés, et qu'ils ne cherchent qu'à surprendre comme nous avons vu par la suite. Le 18 du dit mois, je fis partir huit hommes au point du jour pour aller à la découverte voir leurs démarches. Ils les rencontrèrent avec la prisonnière à environ une demie lieue de la maison qui venaient à pied. Aussitôt qu'ils virent mes découvreurs ils montrèrent la prisonnière qui la tenaient à deux par dessous les bras, en criant : Panna, qui veut dire la paix. Aussitôt deux de mes découvreurs se détachèrent pour venir m'en donner avis, et ayant examiné qu'ils venaient au nombre de trente à quarante hommes en trois détachements, qu'ils étaient tous bien armés ayant tous double carquois et des poignards, jusqu'à trois ou quatre chacun, ce qui me fit prendre le parti de faire défoncer un baril de poudre, et des balles toutes parées au cas qu'ils eussent voulu se battre comme tous mes gens avaient chacun deux fusils que j'avais bien fait charger les uns à plomb et les autres à balles. Et peu de temps après que j'eusse fait préparer tout ce qui était nécessaire pour le combat, je les vis paraître sur la montagne qui criaient comme une bande de loups affamés qui auraient fait trembler les plus hardis ; et faisant toujours marcher la prisonnière devant eux avec mes dix hommes. Quand ils eurent descendus la montagne nous ne pûmes pas

retenir les chiens qui en auraient étranglé quelques-uns si ce n'avaient été les six hommes qui étaient avec eux dont ils eurent grande frayeur en m'appelant à leurs secours, criant : Capitaine.

“ Je fus au-devant d'eux et ma mère au-devant de la prisonnière. Quand ils furent armes à bas, le capitaine des Esquimaux qui était le père de la petite fille que nous avions à la maison, prit Mme de Courtemanche et moi par la main après s'être donné de grands coups de poing sur l'estomac en nous faisant un grand discours, ce qui fit que je demandai à la prisonnière ce qu'il voulait dire.

“ Elle me fit réponse qu'il nous demandait si nous voulions lui rendre son enfant aussi bien qu'elle qui était sa parente, et qu'il la remettrait à son père, ce que nous fimes de bonne grâce prévoyant bien que cela ne pourrait faire qu'un bon effet; et Mme de Courtemanche prit la plus vieille des deux prisonnières, la mena à la maison pour lui donner ses hardes aussi bien que des vivres pour la conduire.

“ Et en entrant à la maison elle s'adressa à mes soeurs en leur disant : Mes petites demoiselles, Acoutsina a beaucoup de faim, donnez-moi à manger; n'ayant pas mangé depuis qu'elle était partie de la maison quoiqu'on lui eut donné en partant du pain et quelques friandises, disant que les femmes esquimaudes lui avaient tout mangé ayant trouvé le tout fort bon. Après qu'elle eut mangé elle se tourna du côté de Mme de Courtemanche en disant : Madame, Acoutsina n'a point dormi de toute la nuit ayant beaucoup parlé et raconté tout le bien qu'on lui avait fait aussi bien que l'autre petite fille, et particulièrement de la manière que nous prions Dieu, et que les prêtres leur enseignaient à le prier aussi. Elle fit même quelques démonstrations quand le prêtre disait la messe et leur montrait comme elle faisait sa prière en commençant par le signe de la croix. Tous les hommes et les femmes l'écoutaient avec grande attention.

“ Un des capitaines esquimaux qui était son parent lui demanda si les hommes ne l'avaient point insulté. Elle leur dit que non et qu'elle était toujours auprès de madame qui était comme son annana, qui veut dire sa mère, et même si quelques domestiques lui eussent voulu dire quelque chose

elle les aurait battus, ce qui fit que les hommes et les femmes se mirent tous à crier ensemble; Castia, castia, la grosse madame. Le capitaine Camarlique en avait tout écouté sans rien dire, que les Esquimaux le regardent parmi eux comme le plus considérable de leurs chefs quoiqu'il ne soit pas de leur nation, et de la manière qu'il nous a parlé il nous paraît être d'Europe, il commença à se lever et se mit à dire: Non castia, non castia, M. Brouague, ni la grosse madame, et qu'il fallait tous nous tuer. La prisonnière se mit à pleurer en disant qu'elle aimait mieux être tuée que non pas nous, en criant toujours que nous étions castia. Elle fut longtemps à gémir et à pleurer et à disputer contre ce capitaine Camarlique, même que ses parents étaient présents dont il y en avait deux qui étaient capitaines. Ils se levèrent avec toutes les femmes en lui disant: Sétoy (tais-toi), Acoustina, on ne leur fera point de mal. Et après ce long discours elle dit à Mme de Courtemanche que ces gens avaient conclu de détruire les Basques quand la neige serait fondue et que M. Brouague avait bien fait de ne pas les laisser entrer dans la maison parce que la dernière bande étaient de méchants Esquimaux et nous tenir bien sur nos gardes. Je ne les ai point vus tranquilles, ces sortes de gens, que quand M. Laire, notre abbé, eût pris un livre pour faire lire la petite prisonnière. Ils s'approchèrent tous pour l'écouter en gardant un grand silence, et quand il eut fini le père de la petite fille tira une flèche de son carquois laquelle ne ressemblait pas aux autres et m'en fit présent en me témoignant des bienfaits que j'avais faits à sa fille, dont je la reçus en lui faisant aussi présent de quelque chose et lui recommandai encore de ce chef de ne point faire brûler, ni casser ni prendre aucune chaloupe et que nous serions tous castia.

“ Le dit capitaine des Esquimaux me demanda à manger tenant un grand couteau à la main en faisant de grandes démonstrations. Aussitôt j'envoyai un homme chercher quelques gibiers et de l'huile de loup-marin. Quand ils eurent aperçu celui qui apportait le dit gibier les Esquimaux sautèrent tous dessus comme de vrais loups affamés et mangèrent le tout crû comme de vrais chiens sauvages; et peu de temps après ils s'en allèrent à la réserve de trois ou quatre qui res-

tèrent lesquels nous faisaient des démonstrations de la manière qu'ils tuaient une baleine et comme le jour allait se coucher ils s'en allèrent sautant comme ils étaient venus. Tout cela ne m'empêcha pas malgré les marques d'amitié qu'ils me témoignèrent de faire toujours monter la garde et faire tirer de temps en temps des coups de pierrier comme à l'ordinaire."

* * *

Par les mémoires de M. Martel de Brouage nous avons une idée du nombre de navires qui, chaque année, venaient des ports de France faire la pêche à la morue sur la côte de Labrador.

Nous citons ici quelques-uns de ces rapports :

En 1718, trente-huit navires vinrent faire la pêche au Labrador et vingt-un, tous de Marseille, se rendirent à Terre-Neuve.

M. Martel de Brouage donne pour l'année 1720 les noms de vingt navires. Quelques-uns de ces navires avaient plus de cent hommes d'équipage.

Pour 1721, M. Martel de Brouage mentionne dix-sept navires, plus six navires basques qui se rendirent à Terre-Neuve.

La saison de 1722 vit vingt navires de pêche de Saint-Malo et de Grandville à la côte de Labrador.

Le mémoire adressé au Conseil de Marine en 1726 donne les noms de plus de vingt navires qui firent la pêche à l'anse à Loup, à Saint-Modet, à la Forteaux et à l'île à Bois.

En 1729, on compte dix-huit navires dont seize de Saint-Malo.

En 1731, le mémoire donne également dix-huit navires.

Le rapport de 1732 mentionne quinze navires. L'un d'eux, *La comtesse de Pontchartrain*, comptait cent-vingt-trois hommes d'équipage.

Pour 1733, nous trouvons au Labrador quinze navires de pêche à la morue.

En 1735, seize navires de pêche se rendirent au Labrador. Le *Sage Salomon* rapporta en France 5000 quintaux de morue et 100 barriques d'huile.

Pour l'année 1736, M. Martel de Brouage nous donne quinze navires dont l'un, *L'Heureux mari*, était commandé par M. Desmarest Vincent, qui devait jouer un rôle dans la marine un peu plus tard.

L'année 1738 vit encore quinze navires de pêche à la côte de Labrador.

L'état de 1739 donne dix-sept navires dont quelques-uns retournèrent en France avec 3000 quintaux de morue.

En 1742, dix-sept navires de pêche vinrent au Labrador.

Le rapport de 1743, le dernier que nous possédons de M. Martel de Brouage, donne quatorze navires de pêche. Le *Tourneur*, dont l'équipage était de cent-vingt-six hommes, retourna en France avec 6500 morues et 65 barriques d'huile (1).

* * *

M. Le Gardeur de Courtemanche avait amené avec lui à la côte de Labrador un de ses cousins François Margane de Lavaltrie, cadet dans les troupes de la marine. Amateur d'aventures, de chasse et de pêche, M. de Lavaltrie servait en même temps de lieutenant au commandant pour le roi. En 1713, M. de Lavaltrie s'associa avec M. Bernard Damours de Plaine pour faire la pêche et la chasse au Cap-Breton. Cette société ne dura pas longtemps et M. de Lavaltrie revint bientôt au Labrador. Seulement, au lieu d'être sous les ordres de M. Le Gardeur de Courtemanche, il fit la pêche et la traite avec les Sauvages à son propre compte, avec l'aide de deux ou trois engagés.

M. de Lavaltrie n'avait aucune concession au Labrador. Sa chasse et sa pêche, on le comprend, se faisaient de temps en temps sur le territoire qui appartenait à M. Le Gardeur de Courtemanche. Tout de même, les deux cousins s'entendaient très bien et il n'y eut jamais le moindre nuage dans leurs relations. La bonne entente cessa quand M. Martel de Brouage succéda à son beau-père comme commandant pour le roi. M. Martel de Brouage, jeune, ardent, jaloux de ses droits, ne tarda pas à trouver que la côte de Labrador était trop restreinte pour lui et M. de Lavaltrie.

(1) Toute la correspondance connue échangée entre M. Martel de Brouage et le Conseil de Marine a été publiée dans le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* pour 1922-1923.

Chacun des rapports de M. Martel de Brouage au Conseil de Marine contient des plaintes contre M. de Lavaltrie parfois pour des futilités.

Dès 1718, M. Martel de Brouage écrivait au Conseil de Marine :

“ Nous demandons en grâce au Conseil, ma mère, mes soeurs et moi que nous puissions jouir paisiblement sans être inquiétés de la continuation de la concession qu’il a eu la bonté de nos accorder et particulièrement de la traite de tous les Sauvages de la côte de Labrador sur laquelle nous recevons tous les jours mille chagrins par les permissions que M. le gouverneur général donne à toutes sortes de gens qui veulent venir pour y faire la traite et dont le sieur de Lavaltrie en est un. ”

L’année suivante, M. Martel de Brouage avait encore à se plaindre de M. de Lavaltrie. Le 6 septembre 1719, il écrivait :

“ J’eus l’honneur de me plaindre l’année dernière au Conseil de tous les torts que nous faisait le sieur de Lavaltrie. Vous verrez encore cette année la suite de sa mauvaise conduite par la plainte que j’ai l’honneur de vous faire du mauvais exemple qu’il donne tant aux Français qu’aux Sauvages de cette côte. ” Et il continuait sur ce ton, énumérant au Conseil les griefs enfantins que lui et sa famille avaient contre M. de Lavaltrie.

Le 26 mai 1720, M. de Lavaltrie obtenait la concession de la rivière Saint-Augustin. Cette concession était pourtant assez éloignée de celle de M. Martel de Brouage, mais les chicanes continuèrent entre les deux voisins. Les lettres de M. Martel de Brouage au Conseil après 1720 continuent à relater les griefs du jeune commandant.

Nous trouvons la preuve que M. de Lavaltrie n’était pas aussi en faute que le prétendait M. Martel de Brouage dans un rapport du gouverneur de Vaudreuil au ministre, du 22 octobre 1720. Le gouverneur accusait madame de Courtemanche, mère de M. Martel de Brouage, de vouloir garder pour elle et sa famille toute la côte de Labrador et de faire toutes les misères imaginables à M. de Lavaltrie afin de l’empêcher de traiter avec les Sauvages.

En tout cas, le conflit finit assez curieusement entre M. Martel de Brouage et de Lavaltrie. Ce dernier avait épousé Angélique Guyon Després qui lui avait donné un fils, Louis-François Margane de Lavaltrie. En décembre 1739, madame de Lavaltrie décédait, à l'âge de 55 ans. M. de Lavaltrie, qui était du même âge, décida d'embrasser la prêtrise. Il avait fait un excellent cours d'études et il reçut tous les ordres en moins de deux ans. Ordonné prêtre par Mgr de Pontbriand, le 22 septembre 1742, il fut pendant quelques mois curé du Cap-Saint-Ignace, puis, malade, revint au séminaire de Québec. Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mars 1750. Son acte de sépulture dit qu'il donna pendant sa longue maladie l'édification publique.

* * *

M. Martel de Brouage s'était installé très confortablement dans son gouvernement du Labrador. Il s'était bâti une maison que nombre de bourgeois de Québec et de Montréal lui auraient enviée. Il éleva également dans l'anse pittoresque qu'il avait choisie comme lieu de sa résidence plusieurs bâtiments assez importants.

Madame Martel de Brouage et ses cinq filles, dès le petit printemps descendaient rejoindre le commandant pour le roi à la côte de Labrador. Elles ne revenaient à Québec qu'à la clôture de la navigation. Là-bas, elles ne manquaient de rien. M. Martel de Brouage gardait même un aumônier à l'année. Elles pouvaient donc satisfaire à leurs devoirs religieux aussi bien qu'à leur résidence de Québec.

Un inventaire dressé par M. Martel de Brouage lui-même au cours de l'été de 1740 nous donne une idée de l'aménagement de son habitation du Labrador. Cette pièce prouve que le commandant pour le roi au Labrador, s'il ne recevait pas beaucoup de visites, était du moins installé pour offrir une somptueuse hospitalité.

Qu'on en juge par la simple énumération des meubles et des objets de luxe de chacune des pièces de sa maison :

Grande chambre (salon) : Tapisserie de Bergame, six chaises garnies de moccade, un fauteuil garni de moccade, six chaises de paille, deux fauteuils, un poêle avec ses accessoires, une armoire de noyer, rideaux de serge verte, etc., etc.

Chambres à coucher : chacune des chambres à coucher au nombre de six ou sept contenait un lit de plume garni de coutil, rideaux de serge verte, paillasse, matelas, couvertes de laine, tapisserie de Bergame, table de toilette en noyer avec tiroirs, miroir, chaises garnies de moccade et chaises de paille, etc., etc.

Salle à manger : Armoire à pain, table de noyer, rideaux de serge verte, tapisserie de Bergame, assiettes de Marseille, saladier, grands et petits plats, pots, soucoupes, gobelets, cafetière en argent, bassin pour la soupe en argent, gobelets en argent, cuillers, fourchettes et couteaux d'argent, écuelles à oreille en argent, sucrier en argent, cuillers à café en argent, poivrières et salières en argent, cabarets, théière en argent, nappes ouvrées, serviettes ouvrées, dessus de fauteuils en point, tabourets, écrans, etc., etc.

Cabinet à écriture : bureau, table recouverte d'une peau de loup-marin, chaises de paille, rideaux d'indienne, armoire, etc., etc.

Dépense : la dépense contenait à peu près tout ce qu'on trouve aujourd'hui dans une dépense bien montée avec, en plus, que tous les ustensiles étaient de cuivre de première qualité.

Cuisine : poêle, marmites, chaudières, broches, chenets, couteaux à hacher, grilles, crémaillère, etc., etc.

Chapelle : un autel avec tabernacle doré, ciboire d'argent, calice d'argent, boîte pour les saintes huiles, burettes d'étain, trois chasubles dont une noire, aubes, surplis, amicts, chandeliers, encensoir, pots à fleur argentés, missel, antiphonaire, nappes d'autel, devants d'autel, boîte à hosties, etc., etc.

Chambre de l'aumônier : lit de plume garni de peaux de caribou, rideaux de serge, couvertes, chaises, table de travail, miroir, livres de prière, etc., etc.

Puis l'inventaire énumérait tous les objets conservés dans la cave, les greniers, la boulangerie, les hangars, les cabanons des gens, l'écurie, etc., etc.

Notons que dans l'écurie l'inventaire mentionne deux chevaux et une vache. De nos jours, bien peu d'habitants du Labrador se donnent le luxe de garder des vaches et encore moins des chevaux.

En conclusion, les belles demoiselles Martel de Brouage, pendant leur villégiature annuelle à la côte du Labrador, regrettaient peut-être les salons de Québec qui, à coup sûr, étaient plus animés que celui de la résidence paternelle, mais tout de même elles n'avaient pas trop à se plaindre.

* * *

La mort de madame Martel de Brouage, la vieillesse qui s'approchait, ses filles qui, très répandues dans la société de Québec, préféraient sans doute ne pas s'éloigner de la capitale, contribuèrent à détacher M. Martel de Brouage de la côte du Labrador. A partir de 1754, il vécut plutôt à Québec même pendant la saison de navigation. Comme personne ne le remplaçait comme commandant à la côte de Labrador, les plaintes des capitaines des vaisseaux de pêche arrivèrent bientôt, nombreuses, au ministre.

Le 26 janvier 1759, le ministre Berryer écrivait à MM. de Vaudreuil et Bigot :

“ Depuis que la pêche de la morue est établie sur la côte du nord du fleuve Saint-Laurent il a été défendu aux capitaines des bâtiments qui vont faire la pêche aux côtes de l'île de Terre-Neuve et à tous les gens qui s'y embarquent de traiter aucunes armes, munitions ni ferrements avec les Sauvages esquimaux. Malgré ces défenses quelques personnes imprudentes trop avides n'ont pas laissé que de donner en troc à ces Sauvages des armes, de la poudre et du plomb. Pour faire cesser ces abus qui pourraient devenir dangereux à la colonie de Canada, il fut rendu, le 16 février 1734, une ordonnance qui porte différentes peines contre les contrevenants.

“ Cette ordonnance pouvait alors être exécutée parce que le sieur de Brouage était établi commandant de toute la côte de Labrador et qu'étant sur les lieux il lui était facile de vérifier les contraventions de qui elles procédaient. C'était aussi sur les certificats qu'il en devait délivrer que les différentes peines infligées par cette ordonnance devaient être prononcées; il avait d'ailleurs un intérêt particulier à veiller à son exécution par rapport à la concession qui lui avait été faite de la baie Phelypeaux, située sur la côte de Labrador, mais depuis quelque temps le sieur de Brouage paraît ne pas

y porter toute l'attention que cet objet mérite; il m'est revenu que des capitaines de navire ont trafiqué des armes, de la poudre et du plomb avec les Esquimaux de la baie de Kessakou et que ces nations, les plus cruelles de toutes celles qui habitent le Canada, sont allées à Saint-Modet, qu'elles ont obligé les Canadiens à abandonner ce poste, ainsi que celui de la baie des Châteaux dont ils ont ruiné les établissements.

“ Dans le compte que je me suis fait rendre de ce qui s'est passé en Canada je n'ai point vu que vous en ayiez parlé dans aucune de vos lettres, et je suis persuadé que vous n'auriez pas manqué d'en rendre compte s'il s'était passé des faits de cette importance. Quoiqu'il en soit, je désire que vous fassiez vérifier ce qui en est et que vous m'en informiez par le retour des premiers vaisseaux.

“ Au surplus, vous ne sauriez être trop attentifs à exciter la vigilance du sieur de Brouage pour prévenir une traite aussi dangereuse. Je sens que les circonstances présentes ne doivent faire craindre que celle qui a pu être faite jusqu'aujourd'hui... C'est à vous de vous assurer si, en effet, les Esquimaux sont assez munis d'armes et de munitions pour redouter les suites; vous aurez agréables d'ajouter ce détail à ce que vous apprendrez de ce qui s'est passé à Saint-Modet et à la baie des Châteaux.

“ Un objet également intéressant et qui peut procurer l'exécution de l'ordonnance du 16 février 1734 c'est de nommer à la côte de Labrador un commandant capable d'y tenir la main. Je sais que le sieur de Brouage est vieux et infirme et que son état ne lui a pas permis depuis plusieurs années d'y porter l'attention qu'il y a donnée dans les commencements. Ne conviendrait-il pas d'y nommer un autre commandant dont la résidence sur la côte, le zèle et la vigilance puissent faire espérer qu'il veillera à empêcher les abus lorsque les circonstances devenues plus favorables, la pêche reprendra son cours ordinaire. Je vous prie de me faire part de ce que vous en penserez l'un et l'autre et de m'indiquer sans aucune exception un sujet propre à ce commandement. Je sens que ce ne peut être que quelqu'un qui ait des établissements sur les lieux, mais il me paraît si intéressant d'avoir au bas du fleuve un commandant sur lequel on puisse compter que

je m'en occuperai sérieusement dès que j'aurai reçu votre réponse aussi bien pour la partie du nord que pour celle du sud où j'ai vu que M. de Vaudreuil avait fait remplacer le sieur Revol par le sieur Durand Dunière."

La lettre du ministre Berryer cruelle pour M. Martel de Brouage, qui avait rendu tant de services au roi, ne parvint pas à MM. de Vaudreuil et Bigot. La flotte anglaise était dans le Saint-Laurent et empêchait à peu près toute communication entre la métropole et Québec. M. Martel de Brouage conserva donc son titre de commandant du roi à la côte de Labrador jusqu'à la chute du pays.

M. Martel de Brouage ne survécut pas longtemps au changement de régime. Il décéda à Québec le 15 mars 1761, à l'âge de 69 ans.

Il avait épousé à Versailles, le 14 février 1726, Marie-Anne du Faury du Ponceau, fille de Jean Faury du Ponceau, gentilhomme du Roi, et de Julienne Decelles.

Madame Martel de Brouage décéda au Labrador en 1729 ou en 1730. Elle avait eu deux enfants dont l'un décéda au berceau et l'autre, une fille du nom de Charlotte, décéda à Versailles, chez sa grand'mère maternelle, le 17 septembre 1740, à l'âge de six ans. M. Levasseur, premier commis au département de la guerre, écrivait de Versailles, le 30 avril 1740, à M. Martel de Brouage, alors au Labrador: "J'ai l'honneur de vous informer de l'état où était mademoiselle votre fille les derniers jours de mars; depuis ce temps il est encore sorti quelques esquilles de sa plaie; cependant les chirurgiens qui en ont soin espèrent qu'ils viendront à bout de la guérir mais ils disent que cela sera très long; vous devez bien juger qu'une telle maladie coûte beaucoup à madame du Ponceau et vous savez qu'elle n'est pas assez au-dessus de ses affaires pour que pareille dépense ne lui soit fort à charge. Je vous exhorte à l'aider et même je vous en prie instamment. J'ai payé les maîtres à écrire, de dance et de géométrie qu'elle a donnés à Mlle de Brouage comme vous m'avez dit de le faire. Vous m'en rembourserez quand il vous plaira. Je puis vous assurer que c'est une aimable enfant, d'esprit et de caractère très doux. Elle apprend aisément ce qu'on lui en-

seigne mais sa maladie a bien dérangé ses maîtres. Il a fallu les congédier parce que cela la fatiguait trop.”

En secondes noces, à Québec, le 15 septembre 1732, M. Martel de Brouage épousa Louise-Madeleine Mariauchau d'Esgly, fille de feu François Mariauchau d'Esgly, vivant lieutenant de roi des Trois-Rivières, chevalier de Saint-Louis, et de feu dame Louise Chartier de Lotbinière.

Madame Martel de Brouage décéda à Québec le 21 juin 1753, et fut inhumée dans la cathédrale. De ce second mariage étaient nés neuf enfants :

I

Marie-Gilles-Angélique Martel de Brouage

Née à Québec le 16 juin 1733.

Décédée au même endroit le 28 juin 1733.

II

Louise Martel de Brouage

Née à Québec le 13 juillet 1738.

Mariée, au même endroit, le 24 septembre 1753, à Gaspard-Joseph Chaussegros de Lery, lieutenant dans les troupes entretenues en ce pays, fils de Gaspard Chaussegros de Lery, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans les troupes, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, et de défunte dame Marie-Renée Le Gardeur de Beauvais.

Madame de Lery décéda à Québec le 27 décembre 1793.

La vieille *Gazette de Québec*, alors le seul journal publié dans tout le pays, plutôt mesquine d'éloges pour ceux qui partaient pour l'autre monde, disait de madame de Lery, le 2 janvier 1794 : —

“Vendredi dernier, 27 décembre 1793, est décédée, dans la cinquantième année de son âge, dame Marie-Louise Martel de Brouage, épouse de l'honorable Joseph Chaussegros de Lery, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, seigneur de Gentilly et autres lieux, et membre du Conseil législatif. Ses restes mortels ont été inhumés hier, dans l'église cathédrale, par Monseigneur Hubert, évêque de Québec, as-

sisté d'un clergé nombreux. Le convoi fut honoré de la présence de Son Altesse Royale, le prince Édouard, des officiers composant la garnison de cette ville, des membres du Conseil législatif et de la Chambre d'Assemblée, et d'un concours extraordinaire de personnes de tout état et condition, dont l'air et le maintien témoignaient de la manière la plus éclatante des regrets que l'illustre défunte avait su inspirer. Madame de Lery était une de ces femmes accomplies qui réunissent en leur personne les vertus solides qui plaisent à Dieu et les qualités aimables qui plaisent aux hommes. Sincèrement attachée à sa religion, elle en remplissait les devoirs avec une piété touchante et tout à la fois avec une simplicité peu commune. Joignant à une naissance distinguée, une éducation brillante, des manières nobles et affables, elle était recherchée dans la société, où sa science, son esprit enjoué formaient le charme des conversations. Bonne épouse, mère tendre, amie dévouée, madame de Lery laisse dans le deuil sa respectable famille et ses nombreux amis qui ne se consolent de sa perte qu'en rappelant le souvenir de sa belle vie et en s'efforçant de l'imiter."

M. de Lery termina sa longue et honorable carrière quatre ans après sa digne compagne. Il décéda à Québec le 11 décembre 1797. Son acte de sépulture signé par le curé Plessis, plus tard évêque de Québec, en dit plus sur M. de Lery que le plus bel éloge :

"Le 14 décembre 1797, par nous soussigné, curé de Québec et vicaire-général du diocèse, a été inhumé dans l'église cathédrale et paroissiale de cette ville, près du septième banc du côté de l'Évangile, le corps de l'honorable Joseph-Gaspard de Lery, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Gentilly et autres lieux, et conseiller du Conseil législatif de la province du Bas-Canada, décédé en cette ville le onze du courant, à huit heures et demie du soir, âgé de soixante-seize ans et cinq mois, muni des sacrements et autres secours de l'Église. Ont été présents les honorables Dunn, Charles de Lanaudière, François Baby, sir George Pownall, Jean-Antoine Panet, Philippe de Rocheblave, écuyers, qui ont signé avec nous, et quelques autres parents et amis.

J.-O. PLESSIS, Ptre"

Du mariage de l'honorable M. de Lery et de Louise Martel de Brouage étaient nés dix-huit enfants, dix garçons et huit filles. Onze moururent en bas âge. Les autres furent : François-Joseph de Lery, baron de l'Empire français et décédé vicomte ; Marie-Angélique de Lery, mariée au docteur Jean-Baptiste Couillard ; Louis-René de Lery, qui fut conseiller législatif ; Catherine de Lery, mariée à l'honorable Saveuse de Beaujeu ; Gaspard-Roch-Georges de Lery, décédé à Grodno après avoir été précepteur des enfants de l'empereur de Russie ; l'honorable Charles-Etienne Chaussegros de Lery, qui fut membre du Conseil Exécutif et du Conseil Spécial ; Alexandre-André-Victor Chaussegros de Lery, colonel dans les troupes coloniales, décédé à la Guadeloupe.

III

François-Nicolas Martel de Brouage

Né à Québec le 10 juin 1740.

Décédé au même endroit le 10 septembre 1744.

IV

Marie-Madeleine-Françoise Martel de Brouage

Née à Québec le 16 juin 1741.

Mariée à Québec, le 4 mai 1762, à Acklem-Rickey Bondfield, négociant.

M. Bondfield ne fut pas heureux en affaires. Des entreprises mal conçues, un train de vie peut-être trop dispendieux pour ses ressources, consommèrent en quelques années la magnifique dot que lui avait apportée sa femme. Pour refaire sa fortune, il retourna en Angleterre où il décéda en 1777, laissant, outre sa veuve, cinq enfants. L'un de ses fils alla tenter fortune dans les Indes Occidentales.

Madame Bondfield décéda à Québec le 24 septembre 1795.

V

Marie-Catherine Martel de Brouage

Né à Québec le 20 septembre 1742.

Mariée à Québec, le 13 juillet 1758, à Jean-Baptiste Le Compte Dupré, négociant, de Québec, fils de Jean-Baptiste Le Compte Dupré, négociant à Montréal, et de Marie-Anne Hervieux.

Madame Le Compte Dupré décéda à Québec le 12 décembre 1801.

La *Gazette de Québec* du 17 décembre 1801 annonçait dans les termes suivants la mort de cette femme distinguée :

“ Le 12 décembre 1801 sur les 10 heures du soir, est décédée à l'âge de 59 ans, demoiselle Catherine de Brouage, épouse de J.-Bte Dupré, écr, colonel des milices de la ville et banlieue de Québec, et a été inhumée le 15 avec la pompe due à son rang. Douée de toutes les vertus sociales et de cette égalité d'âme qui caractérisent un coeur bienfaisant et libéral, cette dame a procuré à ceux qui avaient l'avantage de la connaître, tous les agréments d'une société aimable, puisés dans le sein de sa famille. Mariée dans un âge très tendre; son union paisible et exemplaire dans l'espace de plus de 43 années, paiera à sa mémoire un tribut que l'envie la plus étudiée ne pourrait jamais déprécier. Quoique le regret général qu'elle emporte avec elle ne puisse égaler celui de son digne époux et de leurs chers enfants, ce doit être sans doute pour eux une consolation bien grande, en voyant que le mérite de leur estimable parente a été reconnu par les habitants de ce monde, d'avoir toute raison d'espérer par les circonstances qui ont accompagné sa mort, que Notre Tout Puissant Rédempteur la recevra dans la grâce divine. Amen. Requiescat in pace. ”

M. Le Compte Dupré décéda à Québec le 5 mai 1820, et fut inhumé dans l'église de Saint-François de l'île d'Orléans, sous le banc seigneurial.

Il était à sa mort colonel du 1er Bataillon de milice de Québec. Toute sa vie, M. Le Compte Dupré s'était occupé de milice et pendant plus de vingt ans tout le district de Québec

avait été sous ses ordres. Le zèle et l'habileté avec lesquels il s'était acquitté de ses fonctions lui avaient mérité l'amitié, la confiance et la reconnaissance de tous les miliciens. Le dévouement de M. Le Compte Dupré à la cause loyaliste en 1775 lui valut la haine de l'envahisseur. Son fief d'Argente-nay fut mis au pillage et dévasté.

Du mariage de Jean-Baptiste Le Compte Dupré et de Marie-Catherine Martel de Brouage naquirent plusieurs enfants. Cinq ou six moururent en bas âge. Marie-Catherine devint l'épouse de l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay; Marie-Françoise devint l'épouse du colonel plus tard général John LeMoine, et décéda en Angleterre le 28 mars 1850, à l'âge de 82 ans; Angélique devint l'épouse de Jacques-François Cugnet; et Marie-Charlotte décéda non mariée à Québec le 10 mars 1832, à l'âge de 60 ans.

VI

Marie-Angélique Martel de Brouage

Née à Québec le 7 juin 1744.

Mariée à William Johnstone, lieutenant d'artillerie, plus tard général.

Madame Johnstone décéda en Angleterre.

Il n'y eut pas d'enfants du mariage du général Johnstone et de Marie-Angélique Martel de Brouage.

VII

Marguerite Martel de Brouage

Née à Québec le 15 juillet 1745.

Mariée, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans, le 22 février 1765, à Jean Drouet de Richerville ancien officier des troupes du détachement de la marine, fils de Armand Drouet de Richerville, de Sorel, et de défunte dame Charlotte Def-fard (?).

Madame Drouet de Richerville décéda aux Trois-Rivières le 31 janvier 1785.

Elle laissait un fils et cinq filles.

VIII

Pierre Martel de Brouage.

Né à Québec le 27 juin 1746.

Décédé à Charlesbourg le 24 juillet 1746.

IX

Charlotte Martel de Brouage

Née à Québec le 9 juillet 1747.

Mariée à James Hughes, major dans les troupes de Sa Majesté à Montréal.

Six fils et trois filles naquirent de cette union. Un des fils de madame Hughes décéda colonel du 24^e Régiment, en Angleterre, en octobre 1868, à l'âge de 86 ans.

APPENDICE

*Pièces relatives aux Martel de Brouage conservées aux
Archives de la province de Québec.*

Contrat de mariage de Pierre-Gratien Martel et de Marie-Charlotte Charest, acte de François Genaple, 16 novembre 1687.

Obligation d'Augustin Le Gardeur de Courtemanche, tuteur des mineurs Martel de Brouage, et de Charlotte Charest, leur mère, au profit des dits mineurs, acte de Charles Rageot, 9 8bre 1699 (absent).

Engagement de Pierre Constantin à M. Le Gardeur de Courtemanche pour aller faire la traite avec les Sauvages de la rivière des Esquimaux, acte de Charles Rageot, 12 avril 1701.

Concession de MM. de Callières et de Beauharnois à Augustin Le Gardeur de Courtemanche d'une étendue de terre à la côte de Labrador, de Kegaska à Kessesakion, avec la rivière des Esquimaux, pour l'espace de dix ans, 17 octobre 1702.

Lettre de MM. de Callières et Bochart Champigny au ministre au sujet de la concession accordée à M. Le Gardeur de Courtemanche le 11 novembre 1702.

Mémoire du voyage qu'a fait le sieur Le Gardeur de Courtemanche à la côte des Esquimaux depuis Kegaska jusqu'au havre Saint-Nicolas — 1704 (?).

Lettre de MM. de Vaudreuil et de Beauharnois au ministre sur l'établissement de M. Le Gardeur de Courtemanche à la côte de Labrador, 19 octobre 1705.

Procès entre le marquis d'Aloigny, Le Gardeur de Courtemanche, Raymond Martel et François Martel de Brouage et leurs créanciers, 1706 (no 377½).

Procès entre MM. Martel de Brouage, Le Gardeur de Courtemanche, Dupont, Laurent, Constantin, etc., à propos de la côte de Labrador, 1707 (no 397).

Lettre de MM. de Vaudreuil et Raudot au ministre au sujet de la gratification accordée à M. Le Gardeur de Courtemanche, 14 novembre 1708.

Délibération du Conseil de Marine sur la lettre de M. Le Gardeur de Courtemanche du 13 septembre 1716, 23 février 1717.

Brevet de confirmation par Sa Majesté en faveur de la veuve Le Gardeur de Courtemanche de la concession de la baie de Phelippeaux, accordée par le feu roi, le 19 novembre 1714, au sieur Le Gardeur de Courtemanche, 11 janvier 1718.

Ordre de Sa Majesté qui nomme François Martel de Brouage commandant à la côte de Labrador, à la place du sieur Le Gardeur de Courtemanche, décédé, 11 janvier 1718.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 3 avril 1718.

Mémoire de M. Martel de Brouage au Conseil de Marine, 9 septembre 1718.

Lettre de Mme veuve Le Gardeur de Courtemanche au ministre au sujet de sa concession de la baie de Phelippeaux, 9 septembre 1718.

Arrêt du Conseil de Marine sur une lettre de M. Martel de Brouage au sujet de la pêche et des Sauvages du Labrador, 25 mars 1719.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 10 juin 1719.

Mémoire de M. Martel de Brouage au Conseil de Marine, 6 septembre 1719.

Délibération du Conseil de Marine sur le mémoire de M. Martel de Brouage en date du 6 septembre 1719, 23 janvier 1720.

Mémoire de M. Martel de Brouage au Conseil de Marine, 27 août 1720.

Lettre du gouverneur de Vaudreuil au ministre au sujet des différends entre François Martel de Brouage et François Margane de Lavaltrie, 22 octobre 1720.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des vaisseaux qui ont fait la pêche au Labrador en 1720.

Délibération du Conseil de Marine sur le mémoire de M. Martel de Brouage du 27 août 1720, 15 février 1721.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 30 mars 1721.

Mémoire de M. Martel de Brouage au Conseil de Marine, 17 septembre 1721.

Délibération du Conseil de Marine sur le Mémoire de M. Martel de Brouage du 17 septembre 1721, 19 novembre 1721.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 4 février 1722.

Brevet de concession par Sa Majesté à la veuve Le Gardeur de Courtemanche, à son fils, le sieur Martel de Brouage, et à ses trois filles, de cinq lieues de terre à la côte de Labrador, 13 juillet 1722.

Mémoire de M. Martel de Brouage au Conseil de Marine, 15 septembre 1722.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 11 janvier 1724.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 9 janvier 1725.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 13 mars 1725.

Brevet de confirmation par Sa Majesté en faveur de la veuve Le Gardeur de Courtemanche, au sieur Martel de

Brouage, son fils, et aux delles Le Gardeur, ses filles, de la concession à eux faite les 11 janvier 1718 et 13 juillet 1722, 25 décembre 1725.

Brevet de confirmation par Sa Majesté en faveur du sieur Martel de Brouage de la concession de la baie de Pheippeaux accordée à son beau-père, le sieur Le Gardeur de Courtemanche, le novembre 1714, 22 février 1726.

Accord entre François Martel de Brouage et Marie-Anne Faury du Ponceau, son épouse, d'une part, et Louis-Jacques Lancesseur de Saint-Jean, et Marie-Marguerite Le Gardeur de Courtemanche, son épouse, de l'autre part, au sujet de leur concession de la côte de Labrador, acte de Lederdet et Lounet, notaires à Saint-Malo, 4 avril 1726.

Etat dressé par M. Martel de Brouage des vaisseaux qui ont fait la pêche au Labrador en l'année 1726.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 11 mars 1727.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 28 mars 1728.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 22 mars 1729.

Mémoire de M. Martel de Brouage au Conseil de Marine, 20 septembre 1729.

Etat dressé par M. Martel de Brouage des vaisseaux qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1729.

Procès entre Maurice Blondeau et François Martel de Brouage 1729 (no 823).

Lettre du ministre de Maurepas à M. Martel de Brouage, 28 mars 1730.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 20 février 1731.

Mémoire de M. Martel de Brouage au président du Conseil de Marine, 25 septembre 1731.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des vaisseaux qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1731.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 11 mars 1732.

Conventions entre François Martel de Brouage et Pierre Trottier Desauniers, acte de Henry Hiché, 6 septembre 1732.

Contrat de mariage de François Martel de Brouage et de Louise Mariauchau d'Esgly, acte de Henry Hiché, 10 septembre 1732.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des bâtiments qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en l'année 1732.

Lettre du ministre de Maurepas à M. Martel de Brouage, 24 février 1733.

Acte de tutelle de Charlotte, fille mineure de François Martel de Brouage et de défunte Marie-Anne de Faury du Ponceau, 14 mars 1733.

Ordonnance de M. Hocquart, qui, sur le refus de M. Couillard de Lespinay d'accorder congé à Augustin Raby, congé pour aller au Labrador prendre le commandement du brigantin *le Saint-François*, appartenant au sieur Martel de Brouage, permet au dit Raby de se pourvoir par devant le lieutenant-général de la Prévôté de Québec, 12 mai 1733.

Mémoire de M. Martel de Brouage au président du Conseil de Marine, 28 septembre 1733.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des navires qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1733.

Note de M. Martel de Brouage pour le président du Conseil de Marine, 1733.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 19 février 1734.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 25 janvier 1735.

Acte de société entre François Martel de Brouage et Pierre Trottier Desaumiers, acte de Jacques Barbel, 28 décembre 1735.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des navires qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1735.

Lettre du ministre de Maurepas à M. Martel de Brouage, 10 janvier 1736.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des navires qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1736.

Procès de Marie-Joseph Le Gardeur de Courtemanche, épouse de François Foucher, contre François Martel de Brouage, à propos de la côte de Labrador, 1736 (no 1096).

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 11 février 1737.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 10 mars 1737.

Lettre de la Compagnie des Indes à M. Martel de Brouage au sujet des castors embarqués en fraude sur les navires qui vont à la côte de Labrador, 18 mai 1738.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des navires qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1738.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des navires qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1739.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 27 mars 1740.

Lettre de M. Levasseur, premier commis de la Guerre, à Versailles, à M. Martel de Brouage, 30 avril 1740.

Inventaire général qu'a fait M. Martel de Brouage avant son départ de Labrador le 10 août 1740.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 7 mars 1741.

Conventions entre François Martel de Brouage et Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 20 mai 1741.

Procuration de François Martel de Brouage à Louise Mariauchau d'Esgly, son épouse, acte de Boucault de Godefus, 20 mai 1741.

Inventaire général des effets de la société de François Martel de Brouage et de Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 9 mai 1741.

Nouvel inventaire des effets de la société de François Martel de Brouage et de Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 23 mai 1741.

Quittance de madame François Martel de Brouage à Pierre Coulombe, acte de Boucault de Godefus, 20 mai 1741.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 2 février 1742.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des navires qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1742.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 7 février 1743.

Acte de société entre les sieurs François Martel de Brouage, Joseph Charest et Augustin Araby, pour la pêche du Labrador, acte de Jacques Pinguet, 18 avril 1743.

Procuration de François Martel de Brouage à son épouse Louise-Madeleine d'Esgly, acte de Jacques Pinguet, 17 octobre 1743.

Liste dressée par M. Martel de Brouage des navires qui ont fait la pêche à la côte de Labrador en 1743.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Martel de Brouage, 8 février 1744.

Lettre du président du Conseil de Marine à M. Hocquart à propos de l'équipage d'un vaisseau anglais pris par le sieur Dulouquet qui a été conduit à la résidence du sieur Martel de Brouage à la côte de Labrador, 12 avril 1745.

Acte de résiliation de la société formée le 28 décembre 1735 entre François Martel de Brouage et Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 7 novembre 1746.

Procuration de François Martel de Brouage à Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 7 novembre 1746.

Cession et transport de Pierre Trottier Desauniers en faveur de François Martel de Brouage (moitié du fief d'Argentenay), acte de Boucault de Godefus, 8 novembre 1746.

Transport de constitut par Pierre Trottier Desauniers à François Martel de Brouage, acte de Boucault de Godefus, 8 novembre 1746.

Résiliation de l'acte de société conclu entre François Martel de Brouage et Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 7 novembre 1746.

Autre résiliation de société conclu entre François Martel de Brouage et Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 7 novembre 1746.

Conventions entre François Martel de Brouage et Pierre Trottier Desauniers au sujet de leur société, acte de Boucault de Godefus, 7 novembre 1746.

Procuration de François Martel de Brouage, veuf de Marie-Anne de Ponceau, à Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 7 novembre 1746.

Résiliation de vente de François Martel de Brouage à Pierre Trottier Desauniers, acte de Boucault de Godefus, 9 novembre 1746.

Transport par Pierre Trottier Desauniers à François Martel de Brouage de la moitié du domaine de Bellechasse, acte de Boucault de Godefus, 9 novembre 1746.

Quittance de Louise M. d'Esgly, épouse de François Martel de Brouage à Charles-François Tarieu de Lanaudière et Geneviève de Boishébert, son épouse, acte de Boucault de Godefus, 17 août 1747.

Procès de Servant Durand contre François Martel de Brouage, 1747 (no 1491).

Procès entre la veuve Bonhomme et François Martel de Brouage, 1748 (no 1506).

Quittance de François Guérard à Louise-Madeleine d'Esgly, épouse de François Martel de Brouage, acte de Boucault de Godefus, 17 mars 1749.

Transaction entre messire Joseph Gaillard, seigneur de l'île d'Orléans, Martel de Brouage, seigneur du fief d'Argentenay, et les MM. du séminaire de Québec, etc, etc, acte de Jean-Claude Panet, 12 mars 1749.

Foi et hommage de François Martel de Brouage à messire Gaillard, seigneur de l'île Saint-Laurent, pour son arrière fief d'Argentenay, acte de Jean-Claude Panet, 16 mai 1749.

Quittance de Pierre Coulombe à Louise-Madeleine d'Esgly, épouse de François Martel de Brouage, acte de Boucault de Godefus, 23 juin 1750.

Engagement de Charles Lecourt père au sieur Martel de Brouage en qualité de capitaine et commandant de la goélette du dit Martel de Brouage qui voyage entre Québec et le Labrador, acte de Jean-Claude Panet, 13 mai 1751.

Procès entre François Martel de Brouage et le sieur Boivin, 1751 (no 1625).

Apposition des scellés sur les biens et effets délaissés par Louise d'Esgly, épouse du sieur Martel de Brouage, décédée la nuit dernière, 21 juin 1753.

Contrat de mariage de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, et de Louise Martel de Brouage, acte de Antoine-Jean Saillant, 22 septembre 1753.

Acte d'assemblée des parents des mineurs Martel de Brouage qui autorise leur père et tuteur, François Martel de Brouage, de céder à M. et Mme Chaussegros de Léry, leurs droits dans le Domaine de Berthier, 13 février 1756.

Cession et abandon par François Martel de Brouage, tuteur de ses enfants mineurs, à M. et Mme Chaussegros de Léry (née Louise Martel de Brouage) de tous les droits des dits mineurs sur la moitié du Domaine de Berthier, etc, etc, acte de Claude Barolet, 13 février 1756.

Abandon par François Martel de Brouage à ses cinq enfants mineurs de la moitié de tous ses droits dans l'arrière-fief et seigneurie d'Argentenay, etc, etc, acte Claude Barolet, 1er mars 1756.

Bail de François Martel de Brouage à Jean-Louis Frémont, acte de Antoine-Jean Saillant, 30 mars 1758.

Lettre du ministre suggérant à MM. de Vaudreuil et Bigot de remplacer M. Martel de Brouage comme commandant à la côte de Labrador, 26 janvier 1759.

Lettre du président du Conseil de Marine au marquis de Puizieux au sujet de la concession du sieur Martel de Brouage à la côte de Labrador que le sieur Grandelos Meslé veut se faire accorder et qui revient au sieur de Courtemanche si les Anglais n'y font pas obstacle, 17 mars 1762.

Partage de la succession de François Martel de Brouage, acte de Jean-Claude Panet, 13 juillet 1764.

Additions à l'acte de partage de la succession de François Martel de Brouage, acte de Jean-Claude Panet, 28 août 1764.

Tutelle des enfants mineurs de feu Acklam-Rickaby Bondfield et de Madeleine de Brouage,....juillet 1778.

Inventaire de la succession de feu Acklam-Rickaby Bondfield et de sa communauté avec Madeleine de Brouage, acte de Jean-Antoine Panet, 30 juillet 1778.

Renonciation de Madeleine de Brouage, tutrice des mineurs nés de son mariage avec Acklam-Rickaby Bondfield, à la succession de leur père, acte de Jean-Antoine Panet, 27 janvier 1779.

Acte de vente du fief d'Argentenay par James Hughes, fonde de procuration de William Johnstone et d'Angélique Martel de Brouage, son épouse, à Jean-Antoine Panet, 9 juillet 1783.

Mémoire sur la famille de Berhouage, Brouage ou Brouague depuis son établissement en Canada, 1800.

État des papiers de filiation de la famille Martel de Brouague, Berhouage ou Brouage, depuis son établissement en Canada, 1800.
